

RCS : ALBI

Code greffe : 8101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 D 00027

Numéro SIREN : 893 213 637

Nom ou dénomination : FINANCIERE DAL-MAHY

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2023 sous le numéro de dépôt 3393

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX APPORTS**

SC de portefeuille DAL MAHY
64, Chemin de Gaillarguès
81380 LESCURE D'ALBIGEOIS

Jean- François RICHARD

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de TOULOUSE

**23, BOULEVARD HENRI SIZAIRE
81100 CASTRES**

TEL : 05 63 59 20 96
jf.richard@solagec.fr

Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision par décision unanime des associés de la société SC de portefeuille FINANCIERE DAL-MAHY en date du 24 novembre 2023, concernant l'apport en nature en vue de l'augmentation de capital de cette société, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L 223-9 du Code de commerce.

Les modalités et conditions de l'apport ont été déterminées dans le contrat d'apport qui m'a été communiqué par M. Zoubeyr MAHY, gérant de la SC de portefeuille.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences sont destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

1. Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Présentation de l'opération

Monsieur et madame MAHY envisage l'apport des 1210 parts sociales composant le capital social de la SARL AU MARCHÉ D'ORIENT domiciliée 7 Allée du camping 81000 ALBI (RCS ALBI 524 780 616), numérotées de 1 à 1210 inclus, à la SC de portefeuille FINANCIERE DAL-MAHY dont l'activité principale est :

- L'acquisition par tous moyen et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et autres droits sociaux,
- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil.
- Toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

1.2 - Nature, évaluation et rémunération des apports.

1.2.1 - Nature des apports.

L'apport envisagé porterait sur 1210 parts sociales de la SARL AU MARCHE D'ORIENT domiciliée 7 allée du camping 81000 ALBI (RCS ALBI 524 780 616), numérotées 1 à 1210, détenues en pleine propriété par M. Zoubeyr MAHY pour 1200 parts et par Mme Fatima MUSTAFA MUSTAFA épouse MAHY pour 10 parts.

1.2.2 - Description et évaluation des apports.

Les parts sociales de la SARL AU MARCHE D'ORIENT faisant l'objet de l'apport ont été évaluées pour un montant total de 592 900 €.

Afin de m'assurer que cette valeur n'était pas surévaluée, j'ai procédé à l'évaluation de la valeur des sociétés concernées à partir de plusieurs méthodes :

- A) Valeur patrimoniale
- B) Valeur de productivité
- C) Capitalisation du bénéfice net moyen
- D) Capitalisation CAF + Trésorerie
- E) Méthode fiscale

La valeur retenue des biens apportés dans le traité d'apport est de 592 900 €. Cette valeur ne semble pas surestimée au vu des comptes de l'entreprise.

1.2.3 Rémunération des apports

En rémunération de ces apports, il sera attribué à Monsieur Zoubeyr MAHY, apporteur, 4 200 parts sociales de 1 € chacune entièrement libérées, valorisées à la valeur de 140 € et à Madame Fatima MAHY 35 parts sociales qui seront créées par la société FINANCIERE DAL-MAHY. Une prime d'émission d'un montant de 588 655 € sera comptabilisée chez la société bénéficiaire de l'apport.

2. DILIGENCES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS.

Conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission, mes travaux ont consisté :

- Contrôle par sondages de la réalité des actifs composant la SARL AU MARCHE D'ORIENT,
- Apprécier la pertinence des méthodes retenues pour déterminer la valeur individuelle des apports,
- Analyse des comptes de la situation du 30 juin 2023,
- Procéder à des valorisations de l'entreprise par diverses méthodes pour s'assurer que la valeur proposée dans le contrat d'apport n'était pas surévaluée.

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à 592 900 € n'est pas surévaluée et, qu'en conséquence, que la valeur des parts sociales apportées est au moins égale au montant des parts sociales créées chez la SC de portefeuille FINANCIERE DAL-MAHY, société bénéficiaire des apports.

Fait à Castres, le 12 décembre 2023.



JF RICHARD
Commissaire aux apports